



Règlement du Championnat Départemental des Clubs pour 2016

Ce règlement décrit le fonctionnement du championnat. Il se compose des règles fédérales complétées par la Ligue du Centre. Il reprend celui en vigueur en 2015, complété de quelques changements.

1) - LE PRINCIPE DU CHAMPIONNAT 2016

- 1.1- Trois divisions sont reconduites pour 2016.
La composition des divisions, autres que la plus basse division, a été donnée par les résultats de l'année 2015, c'est le cas pour la Division-1 et pour la Division-2.
Pour 2016 : il y aura 1 groupe de Division-1, 2 groupes de Division-2 et des groupes de Division-3.
Tous les groupes comprennent 8 équipes, sauf en Division-3, selon le nombre d'équipes inscrites.
- 1.2- Le calendrier est composé de 4 dates qui vont de mars à septembre en évitant les championnats, les concours nationaux et régionaux, les journées de coupe de France notamment.
Seuls des clubs volontaires reçoivent des rencontres.
- 1.3- Le calendrier débute par 1 rencontre en après-midi et 3 dimanches avec une rencontre le matin et une rencontre l'après-midi. Les dates sont celles du championnat régional.
- 1.4- Afin de grossir le nombre de participants sur un même terrain et demander moins d'arbitres, 2 ou 3 groupes jouent sur un site.
- 1.5- Toutes les rencontres d'une journée d'un groupe se déroulent à la même heure et sur un seul lieu.
Les terrains sont tracés ; si le nombre de terrains nécessaires est important, il est accepté de ne tracer que 3 terrains au lieu de 6 pour une rencontre. Dans ce cas, les tête-à-tête se jouent sur 2 tours.
3 joueurs disputent leur tête-à-tête, les partenaires sont supporters. A l'issue de ces parties, 3 équipiers démarrent leurs parties.
Il est admis également de réduire la largeur des terrains à 3m.
Il est interdit de fumer pendant la compétition.
- 1.6- Le report d'une rencontre ou d'une journée est impossible, même si les clubs en sont d'accord.
Seul le Comité 41 peut décider d'un report (comme la météo ou un événement exceptionnel).
- 1.7- Le Comité 41 ne verse aucune indemnité aux équipes participant à la compétition.
- 1.8- Cette compétition est ouverte à tous, sans restriction de catégorie d'âge, de sexe, de classification (élite, honneur, promotion), ni de mutation à l'intérieur du département.
Un seul joueur muté extra département est autorisé par équipe.
Une équipe est composée de 6 joueurs, avec 2 remplaçants possibles.
- 1.9- Lorsqu'un club dispose de plusieurs équipes, un joueur ne peut pas changer librement de division en cours d'année entre les niveaux du département, comme entre le niveau départemental et le niveau régional.
Dans une équipe, 1 seul joueur est autorisé à participer à une rencontre après avoir disputé (ou qui disputera la même année) une rencontre d'une division supérieure.
Dans le cas contraire, le match est perdu par pénalité, de manière identique à un forfait pour absence, et les sanctions sportives et financières s'appliquent.
Cette restriction s'applique pendant toute la durée du championnat, y compris les phases finales.
Tout joueur inscrit sur la feuille de match, même non entré en jeu, est considéré comme ayant participé à la rencontre.

Le montant de l'inscription d'une équipe est de 30 euros.

2)- UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

Lorsqu'il y a 2 rencontres dans la journée, l'horaire le matin :

2.1-	. à partir de 8 h	: dépôt des licences, remplissage des feuilles de matches
	. à partir de 8 h 15	: tirage au sort
	. à 8 h 30	: jet du but

L'horaire de la compétition de l'après-midi est le suivant :

	. à partir de 14 h	: dépôt des licences, remplissage des feuilles de matches
	. à partir de 14 h 15	: tirage au sort
	. à 14 h 30	: jet du but

- 2.2- Chaque capitaine d'équipe dépose à la table les licences des personnes figurant sur sa feuille de match. C'est le capitaine de l'équipe nommée en premier dans le calendrier, qui fournit la feuille du match. Il remplit les noms, prénoms, n° licences de ses joueurs, puis le capitaine adverse en fait de même. Ce sont les capitaines qui renseignent ensuite les scores sur la feuille.

Les rencontres en tête-à-tête sont renseignées au dépôt des licences.

Dès la 1^{ère} partie lancée, on ne peut plus changer ou ajouter une personne à la liste des joueurs.

- 2.3- Le calendrier est établi le jour de la réunion technique des clubs. Il n'est plus demandé aux clubs de fournir un arbitre, c'est le comité qui gère ce point. Pour une journée de championnat, le club fournit un dirigeant pour épauler l'arbitre.
- 2.4- Une rencontre « forfait » entraîne le versement d'une amende financière de 100 euros de la part du club ou des 2 clubs « forfait ». Cela, au premier et au deuxième forfaits constatés. Cette amende est appliquée au club dont dépend l'équipe ; elle sera recouvrée en fin d'année sur la fiche comptable. Au 3^{ème} forfait de la même équipe :
- . l'équipe est exclue du championnat ; elle devra verser une amende de 400 euros.
 - . les points des rencontres déjà jouées sont décomptés à chaque adversaire.
 - . une restriction d'engagement pourra être appliquée à ce club sur l'année suivante.
- Un forfait est constaté si une équipe est présente avec au moins 4 membres et l'autre absente, ou bien si une équipe est présente avec au moins 4 membres et l'autre équipe composée de moins de 4 membres. L'équipe présente marque les 3 points de la victoire sur le score de 19 à 0. L'équipe absente marque 0 point et le score est de 0 à 19. Si les 2 équipes absentes, elles sont « forfait », elles marquent 0 point et un score de 0.

Toutefois, si le Président du comité ou si l'un des membres de la Commission du Championnat des Clubs a été averti du forfait d'une équipe, son adversaire sera prévenu immédiatement et il ne sera pas obligé de se déplacer.

Dans le cas d'un club disposant d'équipes dans plusieurs divisions : une équipe de division supérieure à une division plus basse ne peut pas faire « forfait », elle doit être obligatoirement être présente.

Si ce point n'est pas respecté, le forfait sera appliqué aux 2 divisions concernées (celle de l'équipe est défaillante et celle de l'équipe immédiatement inférieure).

- 2.5- La tenue des joueurs composant une équipe est identique pour le haut avec le logo du club, y compris pour la phase de tête-à-tête (même règle que la Coupe de France et les championnats départementaux). Il n'y a pas de restriction sur le port du jean.
- 2.6- Le remplacement d'un joueur est possible en cours de partie, dans les phases de doublette et triplète, 1 dans une doublette et 1 dans une triplète. Les 2 remplaçants peuvent entrer dans une phase. On ne peut pas changer 2 joueurs d'une doublette ou d'une triplète. Un joueur sorti ne peut pas rentrer dans une autre partie de la même phase, ni revenir dans sa partie initiale.
- Un remplacement doit être signalé par le capitaine, au capitaine adverse et à l'arbitre, avant le jet du but de la mène suivante.

- 2.7- Le capitaine d'équipe peut être joueur.

- 2.8- Une victoire en tête-à-tête donne 2 points.
Une victoire en doublette donne 4 points
Une victoire en triplète donne 6 points.

Le total des points est de 36 (dans la mesure où les équipes jouent à 6 joueurs contre 6 joueurs).

Pour le classement dans le groupe, il est attribué :

- 3 points pour une victoire sur le terrain ou par forfait ou par pénalité
- 2 points pour un score nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait ou pour un match perdu par pénalité.

3)- L' ARBITRE - LE CLUB - LE JURY

3.1- Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit :

- . le kilométrage à raison de 0,25 € du km
- . 40 euros pour l'après-midi
- . 60 euros pour une journée complète, matin et après-midi, et le repas du midi.

3.2- L'arbitre effectue le contrôle des licences avec le lecteur fédéral ; il lance les parties.

Lorsque 2 groupes sont présents, le dirigeant fourni par le club aidera l'arbitre en lançant simultanément les rencontres du 2^{ème} groupe.

Un groupe de 6 terrains est attribué par l'arbitre à une rencontre, à l'annonce des tête-à-tête ; il est conservé pour les 3 phases de jeu.

Ce sont les joueurs qui choisissent ensuite leurs terrains au sein du groupe donné par l'arbitre, en respectant l'occupation d'1 terrain sur 2 pour la phase des doublettes et d'1 terrain sur 3 pour la phase des triplettes.

3.3- Ce n'est pas l'arbitre qui retourne les feuilles de match, **mais le club qui reçoit.**

Cela sous 48 h, au membre du CD41 en charge des classements :

M. Jean Pierre NAUDIN 9 rue Georges Bontront Cidex 986 41300 SALBRIS

Si les résultats sont envoyés par internet, le club transmettra néanmoins les feuilles papier au responsable, au plus tôt.

3.4- **L'arbitre téléphonera immédiatement à l'issue des parties**, en donnant les scores des matches du groupe ou des groupes présents, dans l'ordre des rencontres figurant sur le calendrier fourni en début d'année.

Attention : en cas de forfait, indiquer 'forfait' et non pas 36 à 0 ; ici le score est 19 à 0.

- D'abord à la radio PLUS FM au n° de téléphone : **02 54 58 20 01 1^{ère} et 2^{ème} division du CDC et CDC-F**
- Puis à la NOUVELLE REPUBLIQUE au n° de téléphone : **02 47 31 70 55 toutes les divisions.**

3.5- Un jury est constitué avant le lancement des rencontres et affiché. Il comprend de 3 membres, si possible non partie prenante dans la compétition.

4) - LE CLASSEMENT D'UN GROUPE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

4.1- Au classement général, les équipes sont classées au nombre de points. A l'issue de toutes les rencontres, au classement final :

Si 2 équipes sont ex-æquo, les critères suivants sont pris en compte et dans cet ordre :

- . le goal average particulier, c'est-à-dire le sens du score de la rencontre entre les 2 équipes,
- . le goal average général,
- . le plus grand nombre de points marqués 'Pour',
- . le nombre de victoires sur la confrontation (base : les 11 parties, 6 TàT, 3 D et 2 T).

Si l'égalité concerne au moins 3 équipes, il est pris en compte d'abord « le mini championnat » des confrontations entre ces équipes :

- . le nombre de points de classement
- . le goal average des rencontres

Puis ensuite :

- . le goal average particulier, c'est-à-dire le sens du score de la rencontre entre les 2 équipes,
- . le goal average général de toutes les rencontres du championnat
- . le plus grand nombre de points marqués 'Pour'.

5) - LE PRINCIPE DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DU CHAMPIONNAT 2016 ET LES PHASES FINALES

5.1- En Division-1 :

- . il y a une montée en division régionale : le club champion
- . il y a une descente automatique puisque 2 clubs montent de la Division-2

Pour la Division-2 formée de 2 groupes :

- . il y a une finale pour désigner le champion
- . il y a 1 montée par groupe : l'équipe classée 1^{ère}, soit au total 2 montées en D-1
- . il y a 2 descentes par groupe.

5.2- Les dates des phases finales de Division-2 et de Division-3 sont fixées (lire le calendrier).

Pour la Division-3, qui comprend (toujours) 4 groupes, il sera joué :

Pour les équipes classées premières des groupes :

- . 2 demi-finales, avec un tirage au sort intégral des rencontres
- . la finale et la rencontre 3^{ème} / 4^{ème} place.

Pour les équipes classées deuxièmes des groupes :

- . 2 demi-finales, avec application du tirage des premiers des groupes
- . la rencontre 5^{ème} / 6^{ème} place et la rencontre 7^{ème} / 8^{ème} place.

Lorsqu'une rencontre s'achève sur un match nul, les 2 équipes sont départagées par une épreuve de tir, dont les modalités sont décrites au § 5.3 ci-dessous.

5.3- Dans la phase finale de Division-2 ou Division-3, cas exceptionnel d'égalité lors de matchs de barrages ou de départage d'équipes à égalité, il sera procédé à l'épreuve du Tir simplifié à savoir :

- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer
- Liste de 6 joueurs préétablie par les 2 capitaines avant le tir
- A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort. L'équipe qui gagne le toss, choisit de débiter, ou non.
- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle)
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match
- En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

5.4- Les clubs ont la possibilité de refuser la montée en division supérieure ; pour cela ils devront faire parvenir un courrier au responsable du comité au plus tard le 15 novembre, afin que celui-ci propose son remplacement par l'équipe classée en suivant.

6) – LA SAISON 2017 : LA FORMATION DES GROUPES DE DIVISION-1, DIVISION-2 et DIVISION-3

6.1- La formation des groupes sera identique à celle utilisée en 2016, par division.

Pour la Division-1 :

- . le groupe de D-1 est composé de 8 équipes en fonction des résultats de la Division-régionale (les descentes éventuelles), et de la Division-2 (les 2 montées).
- . une au minimum, ou des descentes vers la Division-2, selon les descentes de régionale.

6.2- Les 2 groupes de Division-2 sont composés selon les règles :

- . sont ajoutés aux équipes de D-2 qui ne montent pas, les descentes de Division-1, les clubs premiers de chaque groupe de Division-3 et le club classé 4^{ème}, ou même par des équipes classées en suivant, selon certains cas de figures.

Un ajustement est réalisé si nécessaire entre les 2 groupes, en fonction de la situation géographique des équipes.

6.3- Les groupes de Division-3 sont composés :

- . des équipes du championnat précédent qui ne montent pas en Division-2 reconduisant leur inscription
- . des descentes de Division-2
- . des nouvelles inscriptions.

- 6.4- Toutefois, pour composer les divisions, il faut tenir compte des restrictions suivantes :
- . En Division-1 : une seule équipe d'un club
 - . En Division-2 : une équipe d'un club au maximum, par groupe
 - . En Division-3 : une équipe d'un club par groupe, ou si obligation : 2 équipes dans un groupe.
- 6.5- C'est le club qui maîtrise l'inscription de ses équipes, en fonction des éléments fournis par le Comité 41 à l'issue de la saison en cours (classements, clubs interdits de participer éventuellement).
Le club est le seul interlocuteur du comité départemental, et non pas les capitaines d'équipes.
- 6.6- Les équipes seront renumérotées chaque année à l'intérieur d'un club si c'est nécessaire, afin de respecter l'ordre hiérarchique des équipes dans les divisions.
- 6.7- En courant d'année 2016, le Comité 41 fera connaître les évolutions et d'éventuelles nouvelles consignes fédérales ou régionales.
- 6.8- Les classements seront connus à l'issue de la dernière journée du championnat.
Les phases finales de D2 et D3 seront alors lancées.
Les réinscriptions et les nouvelles inscriptions devront être adressées avec le règlement au Directeur Sportif du Comité, à la date demandée.

Les cas non prévus seront traités par le Comité 41 et une information sera transmise aux clubs.

Ce règlement s'appliquera à partir du 1^{er} mars 2016

Le Comité 41.